

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration

Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr**Conseil d'administration - URN****17 octobre 2025****Délibération n°CA-2025-46**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 30 votants, dont 7 membres représentés.

Demande accréditation hors vague - Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la demande d'accréditation annexe

Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire

Résultats du vote

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la demande d'accréditation hors vague de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire.

Fait à Rouen, le 17 octobre 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF

**Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, licence professionnelle « bachelor
universitaire de technologie » (LP BUT) et master¹**

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national (DEUST, licence, licence professionnelle, LP-BUT ou master). Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Note Stratégique (*co-signée en cas de co-accréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
2. Description de la formation
3. Présentation de l'équipe pédagogique
4. Partenariats

 Cas particulier des déclarations d'ouverture ou de fermeture hors vague d'un parcours dans une spécialité de LP BUT existante. Dans cette situation il est seulement nécessaire de transmettre l'annexe de ce formulaire.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2025 pour la rentrée 2026) à l'adresse mail suivante : accreditation-dgesip@enseignementsup.gouv.fr

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.

Etablissement :: Université de Rouen Normandie

IUT : *Si demande de création de spécialité de LP-BUT. Licence professionnelle portée par l'UFR Droit Economie et sciences politiques de l'université de Rouen Normandie*
UAI : 0762049P (UFR DESP)

Intitulé de la mention / Spécialité :

Licence Professionnelle Activités Juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

¹ S'il s'agit d'une création de nouvelle mention ou spécialité de diplôme national, un autre document et un projet de fiche RNCP seront demandés.

() Restructuration (X) Création :
Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : DEG

1. Note stratégique (2 pages maximum)

La protection juridique des majeurs constitue un enjeu de société majeur, les rapports récents et les dernières évolutions législatives en ont souligné tout l'intérêt (Rapport Citizing) et la pertinence. L'augmentation continue du nombre de personnes vulnérables, du fait du vieillissement démographique, de la prévalence accrue des maladies neurodégénératives, des situations de handicap et de précarité sociale, mais également de l'évolution des structures familiale, nécessite une réponse et ce d'autant que cette tendance va aller s'accroissant.

La dernière recommandation de l'HAS, du 3 décembre 2024, dont l'intitulé est **Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique**, souligne l'intérêt des pouvoirs publics sur la question et en souligne tous les enjeux, tant en termes de complexité qu'en termes de pratiques professionnelles. Les dernières rencontres pour élaborer le schéma régional normand qui sera diffusé en septembre 2025 ont notamment mis en avant les thèmes suivants :

- L'attractivité des métiers et création de la licence professionnelle
- L'adéquation entre les besoins et l'offre dans les territoires
- La communication à destination des professionnels et du grand public
- La qualité de l'accompagnement des majeurs protégés

La Normandie, à l'instar du reste du territoire national, fait face à une croissance soutenue des besoins en mesures de protection, avec une tension **croissante sur le recrutement et la fidélisation** des professionnels qualifiés, points sur lesquels les acteurs institutionnels mettent l'accent et justifient leur implication dès la phase de conception de la formation.

La réforme de la formation des Délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM), impulsée par le ministère de la Justice et le ministère de l'Enseignement supérieur, vise à professionnaliser et à revaloriser ce métier en tension, en l'inscrivant dans le schéma LMD par la création d'une licence professionnelle nationale. Cette réforme vise avant tout à reconnaître le niveau de qualification des professionnels nécessaire dans l'exercice du mandat en permettant le renforcement et l'acquisition de compétences complémentaires afin d'assurer un accompagnement adapté de qualité.

En Normandie, l'offre de formation demeure insuffisante et inégalement répartie, obligeant nombre de candidats à se tourner vers d'autres régions. A ce jour, seule l'Université de Caen Normandie propose la licence professionnelle MJPM, avec des capacités d'accueil insuffisantes au regard des besoins des employeurs du territoire (voir lettres de soutien versées à ce dossier de demande d'accréditation), et un ancrage géographique ne permettant pas de répondre à l'ensemble des besoins notamment dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure (l'Université de Caen Normandie étant seulement présente dans le Calvados, la Manche, et l'Orne).

L'ouverture d'une licence professionnelle MJPM à l'Université de Rouen s'inscrit dans la volonté de répondre à ce besoin local, de renforcer l'attractivité du territoire, de soutenir la dynamique de professionnalisation du secteur et de créer un pôle proche des territoires du nord et de l'est de la région Normandie.

Stratégie et positionnement de la formation

La création de cette licence professionnelle répond à plusieurs objectifs stratégiques :

1/ Répondre aux besoins du territoire : Adapter l'offre de formation au volume et à la nature des besoins identifiés dans le schéma régional, en lien étroit avec les acteurs de terrain. Dès l'émergence du projet, les principales associations employeuses du territoire ont été associées (Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime ATMP76 ; Union départementale des associations familiales de Seine-Maritime – UDAF76 ; Centre Maurice Begouën Demeaux – CMBD ; l'Association havraise d'action et de promotion sociale-AHAPS). Les lettres de soutien de ces associations sont jointes au dossier.

2/ Favoriser la professionnalisation : Proposer une formation ancrée dans la réalité du terrain, articulant enseignements académiques (droit, gestion, sciences sociales) et interventions de professionnels du secteur (cadres, mandataires, formateurs spécialisés) avec l'ambition de proposer une alternance intégrée et structurante.

3/ Favoriser l'insertion professionnelle : Développer l'Alternance, les stages, et la formation continue en mobilisant un large réseau de partenaires pour garantir l'employabilité rapide et durable des diplômés.

4/ Valoriser la recherche et l'innovation : Inscrire la formation dans une dynamique de recherche appliquée, en lien avec les unités de recherches de l'Université de Rouen Normandie concernées et les acteurs de l'innovation sociale, pour repérer et accompagner l'évolution des pratiques et des besoins.

Un axe de l'unité de recherche « Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques » porte spécifiquement sur des thématiques en lien avec ce projet de licence professionnelle : <https://curej.univ-rouen.fr/themes-et-projets/theme-5-personnes/>).

Le positionnement de la licence professionnelle s'appuie sur la complémentarité des expertises universitaires et professionnelles, garantissant une formation en phase avec les exigences professionnelles et donc une garantie d'employabilité à l'issue du parcours de formation. L'alternance proposant une mise en relation entre les étudiants et le monde professionnel sera non seulement le gage d'une confrontation aux réalités de terrain mais permet l'ouverture à la formation continue notamment dans le cadre de parcours de reconversions professionnelles et la volonté de faire de Rouen un pôle de référence régional dans le champ de la protection juridique des majeurs.

2. Description de la formation

Intitulés des parcours de formation :

1 seul parcours : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Organisation de la formation :

Schéma général, portails, mutualisation des parcours, articulation des différentes années, socle commun etc.

Formation accessible uniquement en licence 3. Telle qu'elle fonctionnera, la formation permettra de réunir, au sein d'un seul et même groupe de licence professionnelle 3^{ème} année, des étudiants en formation initiale, des étudiants en contrat de professionnalisation, en apprentissage, ainsi que des étudiants en formation professionnelle continue.

Selon l'arrêté du 26 février 2024, le contenu pédagogique de la formation doit respecter les normes suivantes :

- La protection juridique de la personne vulnérable (PJPV) : minimum 35 % des enseignements
- La personne protégée (PP) : minimum 25 %
- L'exercice du métier (EM) : minimum 20 %

Ainsi, la première version de la maquette (version provisoire destinée à être amendée à la marge) établie en concertation avec les employeurs est la suivante :

1 Option « de rentrée » (pour les étudiants issus de formations du champ social et n'ayant pas suivi un cursus en droit) :

Connaissances juridiques fondamentales 18h

- Branches du droit et organisation juridictionnelle 6h
- Sources du droit 6h
- Méthodes du droit (recherche de la norme applicable, compréhension des décisions de justice, interprétation des textes) 6h

UE Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations 17 ECTS (135h)

- Les régimes de protection juridique (historique, normes supra législatives, présentation générale, grandes notions) 35h
- Droits et responsabilités de la personne protégée 25h

- Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives 30h
- Grands principes du droit des contrats et de la responsabilité civile et du droit des assurances 15h
- Grands principes du droit des personnes et de la famille 15h
- Grands principes du droit médical 15h

UE Adapter l'accompagnement à la personne protégée 14 ECTS (114h)

- Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement 30h
- Les vulnérabilités et dépendances 30h
- Environnement de la personnes protégée (proches et professionnels) 15h
- Documents individualisés de Protection des majeurs 7h
- Communication (technique de communication adaptée, gestion de conflits, outils d'expression des volontés) 20h
- Anglais 12h

UE Agir en tant que professionnel de la protection juridique 14 ECTS (110h)

- Gestion budgétaire et administrative 30h
- Gestion patrimoniale et fiscale 30h
- Métier de MJPM : modes d'exercice, déontologie et responsabilités 30h
- Rédaction des requêtes auprès du juge, communication écrite avec les partenaires, partage d'information/éthique/secret 20h

UE Approfondir ses savoirs professionnels 15 ECTS (93h)

- Projet Tutoré : rapport écrit présentant une analyse critique sur un sujet en rapport avec l'expérience professionnelle/Soutenance orale 40h
- Rapport d'alternance / de stage 8h
- Mise en situation professionnelle : évaluation de la pratique et de l'insertion professionnelle 25h
- Compréhension et soutien à la recherche 8h
- Outils numériques - certification PIX 12h

Modalités d'enseignement :

Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; si des modalités de formation à distance sont prévues etc.)

Formation en alternance (contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation), en formation initiale et ouverture à la formation continue (mixité des publics au sein du même groupe d'étudiants). Une partie limitée des enseignements sera potentiellement réalisé en distanciel.

Volume horaire de la formation :

On indiquera aussi le cas échéant la part d'enseignement en langues étrangères

380h en présentiel + 18h option de rentrée de connaissances juridiques fondamentales pour les étudiants n'ayant pas suivi antérieurement un cursus en droit.
Autres heures : 72 (temps de travail sur les projets étudiants)
Total : 452
60 ECTS
12 heures d'anglais sont prévues.

Lieux de la formation :

UFR DE DROIT, ECONOMIE ET SCIENCES POLITIQUES, UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE – 3 AVENUE PASTEUR, 76 000 ROUEN

Moyens techniques et locaux :

L'ensemble des moyens de l'UFR et plus généralement de l'université de Rouen Normandie. La formation relevant du secteur tertiaire, des plateaux techniques ne sont pas requis.

Liens avec la recherche :

Préciser le nom et les caractéristiques de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée (à décliner, le cas échéant, par parcours).

La formation est scientifiquement adossée au Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ-EA 4703), en particulier à son thème 4 intitulé « Personne(s) ». Les recherches menées dans le cadre de ce thème empruntent deux vecteurs privilégiés : d'une part, celui de l'étude des droits fondamentaux de la personne humaine (qu'ils soient de nature individuelle ou collective) ; d'autre part, celui de la confrontation entre l'autonomie de la personne et les impératifs de protection de ses propres intérêts et des intérêts d'autrui (incluant l'intérêt général).

La formation est en parfaite adéquation avec ces axes de recherche puisque la protection juridique des majeurs doit concilier le respect des droits fondamentaux des personnes protégées, incluant celui de leur autonomie, avec l'impératif de protection des personnes vulnérables.

Cet adossement permettra aux étudiants de bénéficier d'enseignements enrichis de ces réflexions et de participer à certaines activités, par exemple en assistant à des colloques ou séminaires.

Liens avec le monde socio-économique :

Essentiellement pour les formations à insertion professionnelle directe, préciser la nature et le nom des partenaires socio-économiques de la formation

Dès l'émergence du projet, les principales associations employeuses du territoire ont été associées (Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime ATMP76 ; Union départementale des associations familiales de Seine-Maritime – UDAF76 ; Centre Maurice Begouën Demeaux – CMBD ; l'Association havraise d'action et de promotion sociale-AHAPS). Les lettres de soutien de ces associations sont jointes au dossier.

Capacité en 1^{ère} année et prévision sur l'ensemble du diplôme (y compris pour les éventuels parcours) :

20 étudiants, principalement en alternance et formation professionnelle continue.

Origine des publics :

Pour les LP-BUT, étude sur le vivier de bacheliers technologiques en lien avec la spécialité (lycées, séries, effectifs)

Une part significative du vivier d'étudiants sera constituée de personnes déjà en poste, inscrites dans le cadre de la formation professionnelle continue. Les associations employeuses de la région ont exprimé ce besoin de formation de leurs collaborateurs. Également, l'université de Rouen Normandie compte environ 580

étudiants en licence de droit 2^{ème} année (chiffre de l'année universitaire 2024-2025), constituant le vivier principal. L'UFR de droit, économie et sciences politiques propose actuellement une seule licence professionnelle dans le champ du droit (métiers du notariat), qui ne suffit pas à couvrir la demande étudiante de formations à insertion professionnelle rapide. En outre, d'autres formations de la composante pourraient alimenter le vivier de candidature. C'est le cas de la licence Administration Économique et Sociale (170 étudiants en 2^{ème} année) dispensée au sein de l'UFR. Également, d'autres profils étudiants pourraient alimenter la formation, venant notamment du champ du travail social.

3. Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU

Deux PU (section 01) et un MCF (section 01) sont susceptibles d'assurer une partie des enseignements. Le département droit souhaite étoffer cette équipe lors de la prochaine campagne d'emploi.

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants

Il est visé un minimum de 30% du volume horaire d'enseignement réalisé par des représentants du monde socioprofessionnel. Les associations employeuses se sont notamment engagée à libérer des cadres salariés pour réaliser ces enseignements.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)

La formation bénéficiera du soutien du personnel administratif du Centre de Formation Continue et par Apprentissage de l'université, notamment pour la recherche d'entreprise et la contractualisation. La formation bénéficiera également du soutien du personnel administratif de l'UFR Droit Économie et Sciences Politiques de l'université de Rouen Normandie.

Les enseignants intervenant dans la licence pourront solliciter le Service d'Accompagnement à la Pédagogie, à l'Hybridation, à l'Innovation pour la Réussite Étudiante (SAPHIRE), service général de l'université de Rouen Normandie dédié à la pédagogie. **Ce service a pour objectif d'améliorer et de soutenir les pratiques d'enseignement et d'apprentissage au sein de notre établissement.** Ses missions sont les suivantes :

- **Accompagner les équipes pédagogiques vers les transformations pédagogiques**, principalement, au travers d'un rôle de conseil pédagogique,

- **Former les enseignants au développement et à l'approfondissement des compétences pédagogiques,**
- Une **capitalisation des démarches de transformations pédagogiques** au sein de l'université, par des actions de documentation, de valorisation, de transfert et de généralisation,
- Une activité de veille sur le sujet des transformations pédagogiques et l'animation d'une communauté d'enseignants,
- Une **participation aux démarches d'évaluation des enseignements et aux opérations de suivi de la réussite des étudiants,**
- Une **aide aux activités de recherche de publication conduites dans le domaine de la pédagogie universitaire** par les enseignants chercheurs.

Composition envisagée pour le Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois l'an. Il est l'instance consultative du diplôme dans ses aspects pédagogiques et administratifs. Les propositions de modifications font l'objet d'une présentation et d'un vote au Conseil de gestion de l'UFR.

Ce conseil de perfectionnement sera constitué de 5 enseignants-chercheurs et/ou enseignants et de 5 professionnels représentant les principaux partenaires de la formation, un personnel administratif de l'UFR, 2 étudiants.

4. Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public

Préciser si la formation doit être co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat.

L'accréditation est demandée uniquement pour l'université de Rouen Normandie.

Internationalisation des formations

Préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, Alliances européennes etc).

Des enseignements d'anglais seront prévus dans la maquette de formation.

Conventionnement avec une institution privée française

Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer l'institution (joindre la convention).

Sans objet.

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Si ouverture de spécialité de LP-BUT :

- CONSEIL DU DEPARTEMENT DROIT DE L'UFR (avis et date) : **avis favorable le 11 septembre 2025**

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (**date et signature**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCREDITÉS (**le cas échéant, signature**) :

**ANNEXE - DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN PARCOURS DANS UNE
SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE**

Établissement :

IUT de rattachement :

Code UAI de l'IUT :

Adresse :

Spécialité de LP BUT concernée par la demande (*intitulé de la formation*) :

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT

(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)² :

Année d'ouverture de la LP BUT :

Parcours existant(s) :

Demande d'ouverture du parcours (*intitulé du parcours*) :

Demande de fermeture du parcours (*intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup*) :

Adresse du site d'implantation du parcours (*si différent du site de la spécialité*) : **UFR Droit, Economie et Sciences
Politiques, 3 avenue Pasteur, 76000 Rouen**

Nombre de groupes : 1

Formation initiale ou en alternance : alternance

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

2 – UNIVERSITE DE ...

² Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE ou INSTANCE EN
TENANT LIEU **(avis et date)** :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ **(avis et date)** :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ **(date et signature)**